nº 88
février 2009

Comment mieux exploiter l'ITIE?

par Dilan Ölcer et Helmut Reisen

- L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) vise à lutter contre l'opacité dans ce secteur.
- ♦ La quatrième Conférence mondiale de l'ITIE de Doha, les 16 et 18 février 2009, doit débattre des raisons pour lesquelles de nombreux pays riches en ressources ne sont pas parvenus à faire baisser la perception de la corruption.
- Les critères minimaux de divulgation de l'ITIE doivent être précisés et la société civile doit être encouragée à s'impliquer davantage.

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) vise à accroître la transparence et la responsabilité des acteurs de ce secteur à travers la publication intégrale et la vérification des paiements effectués par les entreprises et des recettes encaissées par les États. Les revenus générés par l'extraction des ressources naturelles sont considérables, et L'ITIE est l'un des instruments juridiques non contraignants qui a recueilli le plus de soutien de la part de la communauté internationale. Son but est de réduire la corruption et d'aider les 3.5 milliards d'habitants (soit la moitié de la population de la planète) qui vivent dans des pays riches en ressources à bénéficier de leur exploitation commerciale.

Près de six ans après le lancement de cette initiative, les résultats sont peu probants pour plusieurs pays. La Figure 1 au verso montre que le soutien public des gouvernements en faveur des principes de l'ITIE ne provoque pas, en moyenne, d'amélioration de l'indice de perception de la corruption dans leur pays. Plus alarmant, selon les Indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale, la corruption est plus forte dans les pays signataires de l'ITIE que dans les pays riches en ressources non signataires. Les résultats des premiers se sont même détériorés entre 2002 et 2007. Certes, ces indices ne concernent pas exclusivement les industries extractives, mais compte tenu de l'importance de ces dernières dans ces pays, on pourrait s'attendre à une amélioration plus visible. A-t-on trop attendu de l'ITIE ? Probablement. Mais des améliorations sont possibles.

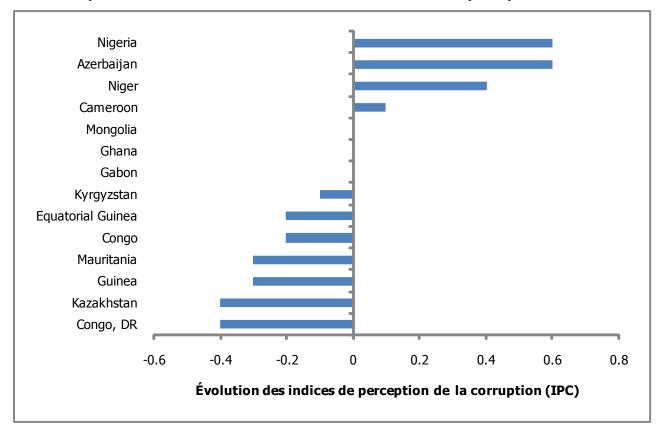
Gérer les attentes

L'ITIE a été conçue en présumant de l'existence d'un environnement favorable à son application, c'est-à-dire d'une forte volonté des acteurs de dépasser les critères minimaux de l'ITIE, d'une société civile libre et puissante et d'un équilibre des pouvoirs entre l'État, les sociétés d'extraction et la société civile. Malheureusement, les informations concernant les paiements matériels effectués par les sociétés auprès des États n'ont qu'une valeur limitée en l'absence d'institutions puissantes capables de les corroborer. Ainsi, les critères minimaux définis par l'ITIE impliquent un niveau de responsabilité de la société civile qui n'est pas forcément plausible. Aussi, l'efficacité de ce dispositif est conditionnée par le renforcement de celle-ci notamment à travers des droits légaux exécutoires. Il est également indispensable qu'un débat public ouvert puisse se tenir au sujet de la transparence, de la corruption et de la gestion des revenus générés par les ressources naturelles. Sans ces conditions préalables, l'ITIE ne fait que donner l'illusion de la transparence.

Des solutions pour l'avenir

L'ITIE doit établir des critères plus stricts en ce qui concerne la qualité et la cohérence des rapports. Ceux qui ont été publiés jusqu'à présent (10 pays candidats sur 24 en ont publié à ce jour) ne fournissement pas suffisamment d'informations pour permettre au grand public d'exercer une réelle surveillance. Il faut rendre

Figure 1. Évolution des indices de perception de la corruption trois ans après que les États ont officiellement annoncé souscrire aux principes de l'ITIE



Note : le diagramme n'inclut que les pays dont le gouvernement a officiellement annoncé souscrire aux principes de l'ITIE il y a au moins trois ans.

Source : calcul des auteurs sur la base des données publiées par Transparency International (2008) et la page d'accueil du site Internet de l'ITIE (2008).

obligatoire la ventilation des flux de rentrées et formuler une définition plus stricte de la matérialité. Les industries extractives doivent rendre publique la valeur marchande de leurs paiements, et non pas simplement le montant des paiements effectués, car les royalties d'extraction sous-facturées peuvent cacher des pots-de-vin.

La matérialité des paiements entre États et sociétés extractives serait un premier pas vers l'amélioration de la transparence d'un domaine traditionnellement considéré comme le pré carré des élites politiques et des grandes multinationales. Cependant, elle n'est pas suffisante en soi. Les pays qui appliquent l'initiative doivent aller plus loin et faire la lumière sur l'intégralité de la chaîne de création de valeur – depuis l'octroi des concessions jusqu'à l'utilisation par l'État des recettes qui en résultent. Il faut également rendre publics les paiements infranationaux.

Les lecteurs sont invités à citer ou reproduire les informations des Repères du Centre de développement de l'OCDE dans leurs propres publications. En échange, le Centre demande les remerciements de rigueur ainsi qu'un exemplaire de la publication. Le texte intégral des *Repères* et d'autres informations sur le Centre de développement et ses travaux sont disponibles sur : www.oecd.org/dev

Les pays de l'OCDE peuvent apporter une aide de nombreuses façons. La Norvège a soumis sa candidature à la fin de l'année 2008 et s'apprête à devenir le premier pays membre de l'OCDE à appliquer l'ITIE. Les pays membres de l'OCDE (y compris ceux qui abritent d'importants centres financiers) devraient suivre l'exemple de la Norvège et passer du stade du soutien de l'initiative à celui de son application.

Pour aller plus loin:

Ce *Repère* s'appuie sur Ölcer, D., « Extracting the Maximum from the EITI », Documents de travail n° 276, Centre de développement de l'OCDE, Paris, février 2009.



Centre de développement de l'OCDE 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France Tél : 33 (0)1 45.24.82.00 Fax : 33 (0)1 44.30.61.49 mél : cendev.contact@oecd.org